

## **Loi ESSOC : Une réforme néfaste des modes d'accueil Mobilisons-nous !**

La loi ESSOC, de son nom « pour un Etat au Service d'une Société de Confiance », votée en août 2018, s'inscrit dans la politique de casse du service public. Elle vise à modifier profondément l'action publique aussi bien pour les usagers, que pour les agent.e.s et les salarié.e.s chargé.e.s de sa mise en œuvre. Son article 50, concerne les structures d'accueil petite enfance et son objectif est très inquiétant quant à la qualité d'accueil des jeunes enfants et aux conditions de travail des professionnel.les

Le gouvernement va procéder par ordonnances afin de simplifier et harmoniser les normes législatives et réglementaires.

Les concertations menées par la direction générale de la cohésion sociale ont écarté une fois de plus les organisations syndicales. A ce jour, aucun document présentant ces futures ordonnances n'a été officiellement communiqué.

La CGT dénonce des mesures très inquiétantes qui pourraient se trouver dans ces ordonnances :

- La baisse du nombre des professionnel.les les plus qualifié.es auprès des enfants !
- Une augmentation du nombre d'enfants par professionnel.le !
- L'accueil d'enfants en surnombre « à titre exceptionnel », validé au quotidien ;
- Une augmentation du nombre d'enfants en micro-crèches, passant de 10 à 16 !
- Une réduction de la surface d'accueil par enfant : 5,5 m<sup>2</sup> au lieu de 7m<sup>2</sup> actuellement !

La productivité et la rentabilité imposées dans les établissements de jeunes enfants est la nouvelle logique du gouvernement.

En parallèle, le gouvernement manœuvre pour fragiliser le statut des assistantes maternelles pourtant déjà précaire.

En s'attaquant aux règles d'indemnisation qui leurs permettent de compenser la perte partielle de leur activité constituée par plusieurs contrats de travail auprès de différentes familles, c'est l'existence même de la profession que le gouvernement remet en cause.

L'essentiel de ces mesures convergerait vers une dégradation manifeste de la qualité d'accueil des enfants et des conditions d'exercice des professionnel.les

Après la journée d'action réussie le 28 mars, le gouvernement s'était engagé à présenter son projet de réforme des modes d'accueil d'ici fin avril. Aucun texte n'a été rendu public à ce jour, les inquiétudes sur les orientations de la réforme restent donc entières.

**Une nouvelle journée d'action est prévue le 23 mai.**

**La CGT appelle, tous les professionnel.les de la petite enfance à amplifier le mouvement en manifestant, avec le collectif « pas de bébés à la consigné », partout en France le 23 mai afin de développer une offre d'accueil de qualité pour tous les jeunes enfants**